



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce extracommunautaire

Question écrite n° 46203

Texte de la question

M. Jean-Luc Pérat attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes de la filière avicole face au fort développement des importations de préparations contenant entre 25 % et 57 % de viandes de volailles. Ces produits bénéficient d'un taux de droit de douane inférieur aux préparations contenant plus de 57 % de viandes de volailles. L'avantage tarifaire ainsi retiré est estimé à 500 euros/tonne. Le développement de ces importations qui représentent 25 % de la consommation de viandes de volailles, constitue une menace pour la filière avicole française. Aussi, il souhaite connaître les mesures envisagées pour préserver nos producteurs d'une telle concurrence.

Texte de la réponse

Les importations européennes de préparations contenant en poids entre 25 à 57 % de viandes de volailles se sont fortement développées en 2008. Ces préparations bénéficient de droits de douanes réduits. Le ministère de l'agriculture et de la pêche, attaché à une protection douanière efficace de la filière volaille, est conscient des conséquences que ces importations de préparations de volailles pourraient causer à la filière avicole. C'est pourquoi, en comité de gestion, le 11 décembre 2008, la France a interrogé la Commission sur la forte hausse des importations de préparations contenant de 25 à 57 % de viandes de volailles, alors que les importations de préparations contenant plus de 57 % de viandes de volailles, qui font l'objet d'un droit de douane fixe beaucoup plus élevé, sont restées stables. La Commission a pris connaissance du problème et a demandé à ses services douaniers un renforcement des contrôles afin d'identifier s'il s'agit ou non d'une fraude. Si tel était le cas, il faudrait bien évidemment y mettre fin au plus vite. Sinon, une solution permettant d'éviter un afflux d'importation, devra être étudiée et proposée le plus rapidement possible.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Pérat](#)

Circonscription : Nord (24^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46203

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2009, page 3178

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4845